

CODE D'ETHIQUE DES MEMBRES

La personne qui adhère au Club de l'Épagneul Breton signifie son acceptation à ce code et a l'obligation d'en respecter ses principes et règles. À défaut de quoi, il sera passible d'expulsion du club, et ce, sans préjudice à tout recours en dommages.

- Respecter la personne, la propriété d'autrui, ainsi que l'orientation et les règlements du club de l'Épagneul Breton.
- Démontrer un bel esprit sportif et maintenir une attitude professionnelle en tout temps.
- Promouvoir les intérêts et le bien être de la **race Épagneul Breton. Selon le Standard FCI adopté et promu par le C.E.B.**
- Les membres mettent leurs connaissances, expériences, conseils et services à la disposition des novices.
- Tout membre qui causera volontairement des dommages ou préjudice à une personne ou au club sera banni du Club. Un avis écrit lui sera préalablement expédié.
- Loger chaque chien dans un endroit sain et approprié, avoir un bon suivi vétérinaire, bien les nourrir et toiletter. S'assurer continuellement que le chien soit bien sous contrôle et prendre tous les moyens nécessaires soit, en le **gardant en laisse ou en le plaçant dans sa cage.**
- En tout temps, les membres doivent se comporter de façon à maintenir une bonne réputation tant la leur que celle du Club et de la race. Lorsqu'il est confronté à une situation qui n'est pas couverte par ce Code d'Éthique, les actions du membre du Club doivent refléter la manière dont ce membre aimerait être traité lui-même.
- Les membres doivent être rigoureux dans leurs démarches d'éducation des propriétaires potentiels sur les responsabilités inhérentes à posséder un chien, en particulier un Épagneul Breton, sur les soins qu'il nécessite et aussi les problèmes héréditaires potentiels dont cette race peut souffrir.
- **Placer l'amélioration de la race au-dessus de la gloire individuelle et du profit personnel.**

CODE D'ETHIQUE POUR LE TERRAIN
DU CLUB DE L'EPAGNEUL BRETON INC.

- Respecter la personne, la propriété d'autrui, ainsi que l'orientation et les règlements du club de l'Épagneul Bretons, assurer la conservation de la faune et de ses habitats.
- Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels. Rester maître de soi et assumer l'entière responsabilité de ses gestes. Soigner sa conduite sur et hors du terrain en utilisant un langage verbal et gestuel respectueux envers les autres personnes.
- Sur le terrain tous les chiens sans exception doivent être en laisse ou en cage, sauf pour exercice d'entraînement, de dressage, ou de concours.
Prévoir les outils nécessaires et ramasser les dépôts de vos chiens dans l'aire de stationnement.
- Lors de questions venant du public, de non-connaisseurs ou de novices, s'abstenir de toutes rudesses, d'intolérances ou d'arrogances et fournir aimablement les meilleurs renseignements possibles en regard de la race, de ses caractéristiques, du club, des activités et de leurs règles.
- Demeurer toujours courtois et poli. Toujours se considérer comme un invité du propriétaire foncier de façon telle, que vous soyez toujours le bienvenu.
- Si une clinique, une conférence, un concours, ou un test doit se donner sur le terrain, aucun autre entraînement avec son ou ses chiens ne devra se pratiquer, afin de ne pas nuire au bon déroulement sécuritaire de l'activité.
- S'assurer que l'usage d'un véhicule dans un sentier ou sur le terrain, ne cause aucun dommage ou blessure. Demeurer dans les sentiers adaptés aux véhicules et circuler à vitesse réduite.
- Faire preuve d'un bon esprit de compétition en tout temps et s'abstenir de porter de faux jugements sur d'autres participants, leurs chiens, ainsi que sur leur élevage.
- Laisser toujours la propriété dans l'état propre, ne jamais jeter de déchets sur le terrain, ne pas piétiner les récoltes et ne pas couper, ni écraser les clôtures, ne pas

oublier de fermer complètement les barrières derrière vous. Aucun gibier mort ne doit rester sur le terrain.

- Ne jamais laisser une arme à feu sans surveillance qu'elle soit chargée ou non. Les armes doivent être ouvertes en tout temps sauf en approche finale sur arrêt du chien.
- Le port du dossard est obligatoire pour toute activité de dressage au champ.
- Le permis de chasse au petit gibier est obligatoire pour toute activité de dressage d'un chien d'arrêt avec utilisation d'arme à feu et d'oiseaux d'élevage,
- L'identification sur le collier du chien doit être lisible conformément aux règlements de chasse du Québec.

A défaut de satisfaire à l'une ou à l'autre des clauses susmentionnées, Le conseil d'administration pourra, par un avis écrit, sanctionner, ou expulser les (s) membres(s) fautif(s), et ce, sans préjudice à tout recours en dommage.

Signature du membre

Date

Signature du président